**CONSIGNE MAIL- 20160812**Dans le cas ou vous traitez **un rib seul** et  que dans l'historique commercial il y a un commentaire indiquant que nous avons reçu la convention sans n° NUO, vous devez nous faire un retour et noter dans le commentaire du GTO et du reporting : **convention reçue**. Nous saurons ainsi que la convention a été reçue et nous pourrons faire le rapprochement avec le rib.   
  
Lorsque vous recevez **une fiche seule** dans la nature de tâche " saisir un dossier de conventionnement" si dans Agaps il y a un commentaire indiquant que nous avons reçu un rib et qu'il y a un NUO associé vous devez enregistrer le dossier de conventionnement et lors de l'envoi des codes d'accès vous devez mettre dans le commentaire le NUO du rib et le NUO de la convention.   
  
Si dans l'historique commercial il n'y a pas de NUO, vous devez interrompre la tâche en indiquant dans le commentaire du reporting et du GTO que nous avons reçu le rib.   
  
**Suite CONSIGNE MAIL- 20160816**

Il faudrait mettre un code couleur pour **tous les rib que vous traitez sans numéro PS**.  (vous pouvez colorer les cases correspondantes aux NUO des rib sans n° ps, colonne A).   
  
Vous pouvez continuer à mettre un code couleur (différent) + un commentaire dans le reporting concernant le rapprochement du rib et de la convention. (exemple :  vert lorsque vous recevez le rib et que la convention a été reçue sans n° NUO; orange : lorsque vous recevez la convention et que le rib a été reçu sans n° NUO et bleu lorsque vous saisissez un dossier avec un NUO pour la convention et un NUO pour le rib).   
  
 De plus, vous devez laisser des commentaires dans Agaps :   
  
- lorsque vous enregistrez un dossier, lors de l'envoi des codes, préciser le NUO du rib et le NUO de la convention dans votre commentaire. (exemple :  rib enregistré n° NUO + conv n° NUO)   
  
- lorsque vous recevez un rib et que la convention a été reçue sans NUO dans l'historique commercial, préciser que le rib a été reçu + préciser le NUO. (exemple :  rib reçu nuo...)   
  
- lorsque vous recevez une convention et que le rib à déjà été reçu sans NUO dans l'historique commercial, préciser que la convention a été reçue + préciser le NUO.